

**Formulaire de demande de rattachement à MGEN pour un membre de la famille (autre que l'enfant de moins de 16 ans), d'une personne gérée par MGEN au titre de l'assurance maladie obligatoire et qui accompagne celle-ci partant exercer son activité professionnelle à l'étranger**

- Vous êtes membre de la famille d'une personne gérée par MGEN au titre de l'assurance maladie obligatoire.  
*Chaque membre de la famille doit compléter un formulaire*
- Vous accompagnez cette personne partant exercer son activité professionnelle à l'étranger et maintenue au régime français de sécurité sociale et vous n'exercez pas d'activité professionnelle ou la cessez.
- MGEN est également habilitée à devenir votre organisme d'assurance maladie obligatoire
- Afin de permettre votre rattachement à MGEN en tant que membre de la famille d'un(e) assuré(e) géré(e) par MGEN, il convient de compléter ce formulaire et de nous le retourner accompagné des justificatifs demandés dans la notice jointe
- Les centres MGEN vous accompagnent dans cette démarche
- N'hésitez pas à nous contacter pour prendre un RDV avec un conseiller MGEN

***Toutes nos coordonnées sur [mgen.fr](http://mgen.fr)***





<b>☞ Personnes pouvant prétendre à la qualité de membre de la famille</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le conjoint de l'assuré social, son concubin ou la personne à laquelle il est lié par un Pacte civil de solidarité (PACS) ;</li><li>• Les enfants qui poursuivent leurs études, jusqu' à 20 ans ;</li><li>• Les enfants qui, par suite d'infirmités ou de maladies chroniques, sont dans l'impossibilité permanente d'exercer un travail salarié, jusqu' à 20 ans ;</li><li>• L'ascendant, le descendant, le collatéral jusqu'au troisième degré de l'assuré social, qui vit au domicile de celui-ci et se consacre exclusivement aux travaux du ménage et à l'éducation d'au moins deux enfants de moins de 14 ans à la charge de l'assuré(e).</li></ul>
---	---

**Liste des pièces à fournir dans tous les cas par le membre de la famille demandant le rattachement**

<b>☞ Pour justifier de son identité (quelle que soit sa nationalité)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une photocopie lisible de votre carte d'identité en cours de validité (recto/verso), passeport en cours de validité, titre de séjour en cours de validité...</li></ul>
<b>☞ Pour justifier du lien familial avec la personne gérée au titre de l'assurance maladie obligatoire par MGEN</b>	Selon la situation par rapport à l'assuré(e) géré par MGEN : <ul style="list-style-type: none"><li>• Une photocopie lisible du livret de famille mis à jour ou tout autre document faisant apparaître le lien de parenté avec l'assuré</li><li>• Une photocopie de l'attestation d'enregistrement du Pacs</li><li>• Une déclaration sur l'honneur attestant de votre situation de concubinage.</li></ul>
<b>☞ Pour percevoir le remboursement des frais de santé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un relevé d'identité bancaire précisant le code IBAN (identifiant international de compte) à votre nom</li></ul> <p><i>Attention : Sans démarche préalable du membre de la famille, le remboursement des frais de santé sera versé sur le compte bancaire de l'assuré. A tout moment, il peut demander, par courrier accompagné d'un RIB à ce que les remboursements soient effectués sur son propre compte bancaire.</i></p>

**Liste des pièces à fournir selon la situation**

<b>☞ Si le membre de la famille bénéficie de la CMU complémentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une photocopie de votre attestation CMU Complémentaire</li></ul>
<b>☞ Si le membre de la famille bénéficie de l'ACS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une photocopie de votre attestation</li></ul>
<b>☞ Si le membre de la famille bénéficie d'une exonération du ticket modérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une photocopie de notification de votre exonération du ticket modérateur</li></ul>